

Question de M. Dimitri Fourny à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations Internationales, relative aux « hautes écoles de la province de Luxembourg »
CRI N°2 (2008-2009) p. 11

M. Dimitri Fourny (cdH). – Le dossier des hautes écoles luxembourgeoises a fait couler beaucoup d'encre voici quelques mois lorsque l'une d'elles avait annoncé sa délocalisation.

La presse luxembourgeoise vient d'annoncer que les hautes écoles Robert Schuman et Blaise Pascal avaient l'intention **d'intensifier des rapprochements voire de fusionner**, l'une avec la haute école Charlemagne à Liège, l'autre avec la haute école de Namur en vue d'une future fusion. Celle-ci devrait déjà avoir lieu à la rentrée de septembre 2009.

Je vous laisse imaginer les réactions suscitées par cet article de presse dans l'opinion publique, dans le monde politique, mais également dans les syndicats. Dès le lendemain, un front syndical uni dénonçait l'attitude des directions de ces écoles qui avaient révélé le projet sans avoir informé les syndicats et mettait l'accent sur les incertitudes qui pourraient en découler.

Il apparaît que le **décret de 1995 n'autorise pas la fusion entre hautes écoles de provinces différentes**. Si le projet que je viens d'évoquer devait aboutir, il nécessiterait une modification du décret. Le journaliste titrait son article : « Modification du décret de 1995 pour le mois de décembre de cette année ».

Cette annonce ne peut pas laisser indifférent le Luxembourgeois que je suis, impliqué depuis longtemps dans ce dossier. Dès lors, Madame la Ministre, j'aimerais faire le point avec vous sur cette question. Avez-vous reçu une demande officielle de ces deux hautes écoles ? Des démarches en vue d'une fusion ont-elles été entamées ?

Au cours des derniers mois, nous avons invité les écoles des deux réseaux à développer des synergies entre elles. M. Bernard Caprasse, gouverneur de la province de Luxembourg, avait fait de même. **Nous les avons également encouragées à travailler sur la codiplomation afin de préserver un enseignement supérieur de qualité et de proximité en province de Luxembourg.**

L'annonce ainsi faite par les deux pouvoirs organisateurs à l'occasion de la rentrée laisse pantois.

Le Luxembourg exige des garanties de maintien de ses hautes écoles sur son territoire et le maintien d'un enseignement viable, de qualité et de proximité, dans ses hautes écoles.

La parution de cette information dans la presse a provoqué nombre d'interrogations, doutes et craintes. Je souhaiterais obtenir de votre part des renseignements précis sur les rencontres éventuelles que vous auriez eues avec les responsables de ces hautes écoles. Quel était le contenu de ces discussions si elles ont eu lieu ?

Nous attendons de vous quelques apaisements. Vous aviez en effet déclaré précédemment que vous invitiez les deux réseaux à se parler et à défendre d'une seule voix un enseignement de qualité en province de Luxembourg.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. -

À la suite, notamment, du discours de rentrée du recteur de l'Université de Liège, la presse écrite s'est fait l'écho du souhait de chacune des deux hautes écoles de la province de Luxembourg d'entamer des rapprochements : la Haute École Blaise Pascal avec celle de Namur et la Haute École Robert Schuman avec la Haute École Charlemagne de Liège. Ces deux hautes écoles ont effectivement signé, en 2006, un accord de collaboration avec l'Académie Wallonie-Europe comme le permet de décret de 2004.

J'ai été informée par courrier de l'intention des collèges de direction de se rencontrer et de réfléchir à ces rapprochements, **mais il ne s'agissait pas d'une demande officielle.**

En effet je vous rappelle la procédure de fusion.

D'abord, chacune des hautes écoles concernées doit contacter, informer et demander l'avis de ses instances internes, notamment les syndicats. Une procédure de dialogue doit donc être menée en interne et je pense que c'est cela que les hautes écoles se proposent de faire à l'heure actuelle.

Avec cet avis, chacune des hautes écoles transmet une demande officielle à la ministre – moi-même – qui renvoie alors le dossier au Conseil général des hautes écoles. Celui-ci est un organe paritaire, composé de pouvoirs organisateurs, d'étudiants, de syndicats. Il examine les demandes et rend, lui aussi, un avis à la ministre.

La ministre présente ensuite le dossier au gouvernement., sachant qu'en l'espèce, nous sommes hors de la zone, un décret sera bien sûr nécessaire.

Les courriers reçus m'informent donc simplement de la discussion des collèges de direction et de leur intention de procéder à ces étapes. Il est certain que les différents acteurs qui devront se prononcer au cours de cette procédure auront à coeur de garantir un enseignement de qualité, viable et de proximité dans le Luxembourg.

Quoi qu'il en soit, dans un dossier comme celui-là, **le gouvernement de la Communauté française sera attentif à ce que les garanties de maintien d'un enseignement viable et de qualité se retrouvent dans les avis et dans le dossier.**

J'ajoute encore un élément. Rien n'empêche les hautes écoles – Blaise Pascal avec la Haute École de Namur ou Robert Schuman avec la Haute École Charlemagne – d'activer les mécanismes mis à leur disposition pour développer des **projets communs dans le Luxembourg**. Elles peuvent y procéder aujourd'hui, alors qu'elles ne sont pas fusionnées, et elles le pourront ultérieurement, si elles devaient l'être. Je pense notamment à la codiplomation. Il existe plusieurs formations pour lesquelles ce type de partenariat pourrait renforcer l'ancrage au Luxembourg. **Ces deux procédures – celle de fusion et celle de codiplomation – ne sont pas du tout antinomiques.**

Voilà les réflexions dont je voulais vous faire part, mais je rappelle qu'à ce stade, nous n'en sommes qu'au début des procédures.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je remercie la ministre de la réponse qu'elle m'a donnée concernant la manière dont ce dossier a été abordé. Cela permet d'éclaircir la situation et de comprendre où nous en sommes actuellement quant aux intentions.

L'essentiel, à ce stade, est la volonté exprimée par le gouvernement d'apporter des garanties pour la province de Luxembourg. La procédure sera longue. Puis-je vous suggérer, madame la ministre, d'inviter dès à présent les hautes écoles à travailler dans le sens de la codiplomation et des synergies à développer entre elles afin de renforcer cet ancrage luxembourgeois ? C'est important, indépendamment de la procédure qui pourrait être engagée à l'avenir et qui fera l'objet de nombreux débats.